



Saint-Michel-En-Grève

Lokmikael-An-Traezh

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

AVRIL 2023

Présents : Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Aude RUVOEN (secrétaire de séance), Brigitte LAURIN, Myrlande MARZIN, Jean Marie LUCAS, Gilles LE BIHAN, Pélagie GELARD, François PONCHON

Absent : Véronique Paris

Avant la séance, le Maire demande aux membres du conseil municipal si une des questions à l'ordre du jour peut présenter un conflit d'intérêt pour un des adjoints ou conseillers. Dans la négative, la séance est ouverte à 20 h 30.

1/ Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Sans observation le procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2/ Compte de gestion et compte administratif 2022- Budget primitif 2023 – Taux d'imposition- Amortissements et tarifs communaux

Le maire présente les données financières à l'issue de la clôture des comptes de l'exercice 2022. Il précise que les comptes de gestion du Trésorier de la commune et le compte administratif sont en concordance après vérification par les services de la Trésorerie et de la commune.

- TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 412.359,05 € (633.033,92 € en crédits ouverts)
- TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 490.698,70 € (466.064,09 € en crédits ouverts)
 - Soit un excédent de fonctionnement de : 78.339,65 €

- TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 240.146,95 € (540.195,72 € en crédits ouverts)
- TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 128.218,13 € (514.943,38 € en crédits ouverts)
 - Soit un déficit d'investissement de 111.928,82 €

(qui s'explique notamment par le décalage de dépenses et de recettes entre deux années : dépenses engagées sur la mam et subventions à recevoir en 2023 ; attente de subvention pour la rénovation énergétique de l'école : ORECA et attente de subvention DETR de la route de Bellevue)

Pour le budget de l'école :

- TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 29.484,62 €
- TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 32.160,28 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour affecter l'excédent de fonctionnement à au budget d'investissement de l'exercice 2023

En ce qui concerne le budget primitif pour l'exercice 2023, les données proposées sont les suivantes :

- **TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : 495.218,24 €**
(+ 82.859,19 € par rapport au CA 2022 en dépenses)

Il convient d'inscrire les crédits en dépenses et en recettes en tenant compte de l'évolution de l'inflation de prix constatée d'ors et déjà mais également à venir sur certains postes de dépenses notamment les énergies, les repas de l'école....La commune est inscrite dans le dispositif de bouclier tarifaire pour les charges d'électricité.

S'agissant des charges de personnel, il faut considérer l'évolution du tableau des effectifs (détaillé plus bas)

- **TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT : 953.990,72 €**

Les opérations prévues en investissement pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

- Intégration en dépenses et recettes de l'opération MAM
- Travaux de voirie : route de land gily – Traou ar voas et Route de Ploumilliau – curage des fossés
- Maison d'Angèle : en attente des devis pour demander la subvention Fond Vert, engagement pour les travaux de mise aux normes électriques et du devis d'audit énergétique ; L'inscription des dépenses et recettes se fera en budget supplémentaire.
- Divers équipements (détaillés plus bas)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

S'agissant des taux d'imposition, ceux-ci restent inchangés pour l'année 2023 compte tenu notamment de l'inflation qui affecte les ménages. Un débat d'engage pour une éventuelle augmentation des taux pour les résidences secondaires. Toutefois, compte tenu du fait que celles-ci restent soumises à la taxe d'habitation, le conseil municipal ne modifie pas les taux concernés cette année.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Les charges d'amortissement restent inchangées pour l'exercice 2023

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Les tarifs communaux restent inchangés pour l'exercice 2023

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

2/ Tableau des effectifs

Plusieurs décisions sont à prendre au niveau de l'évolution du tableau des effectifs du personnel de la commune pour l'année 2023 :

1. Agence postale : proposition d'un CDI à l'issue du CDD en juin
2. Agent technique : prolongation du contrat de CDD d'un an.
3. Contrat 6 mois pour services techniques : renfort pendant la période estivale
4. Club de plage : examen des candidatures

A voir en fonction du candidat retenu la possibilité de jumeler le poste de renfort technique avec la direction du club de plage

Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions faites sur le tableau des emplois

3/ Achat d'équipement

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur des devis d'achats d'équipement intégrés dans le budget primitif 2023

1. SDE(remplacement par des LEDS)

- a. Rénovation de la lanterne du foyer JO75 pour 663,00 € TTC (Route de Toul ar Vilin)
- b. Rénovation du mat du foyer GO214 pour 764,40 € TTC (Intersection Route de Bellevue et Route des Moulins)
- c. Rénovation de la lanterne du foyer JO84 pour 663,00 € TTC (Route de Kerivoal)
- d. Déplacement du foyer à l'école pour 2166,67 € TTC (installation au sol)
- e. Rénovation de la lanterne du foyer J117 pour 663,00 € TTC (Route de Kerivoal)

2. ELAN CITE

- a. Remplacement du radar pédagogique (hybride) en panne avec reprise ancien radar pour 1688, 40 €

3. MANUTAN COLLECTIVITES

- a. 6 Tables pliantes Lifetime 183X76 PHD Blanc pour 776,90 € TTC pour un complément à la salle des fêtes.

4. VITRAIL DE L'ÉGLISE

- a. Rénovation du vitrail pour 3288 € - Entreprise LANNOU
- b. 2 barlotières et grillage de protection pour le vitrail de l'église pour 2950,20 € TTC
Entreprise MARIUS

Des subventions de la Région et du Département ont été présentées et doivent être accordées.

5. CARDIOUEST

- a. Défibrillateur Semi-automatique externe pour la mairie : 1194,00 € TTC garantie 8 ans
- b. + un contrat d'assistance 120 € annuel (visite annuelle)

6. MAISON D'ANGELE (Voir plus haut)

- a. Audit énergétique de la maison d'Angèle avec calculs de déperdition et préconisations : 3120,00 € TTC – Entreprise ELIAD
- b. Mise aux normes électrique : 3376 € -Entreprise VAUCHEY

Deux devis ART CAMP pour l'église restent en attente.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces investissements

4/ Adhésion à la fondation du patrimoine.

La délégation Bretagne de la Fondation du Patrimoine propose à la commune une adhésion.

La fondation du patrimoine peut aider les communes à renforcer l'attractivité du territoire communal pour la restauration du patrimoine public (église, lavoir, fontaines, ouvrages et bâtiments civils,...)

Cette adhésion permet :

- De bénéficier d'un accompagnement humain, technique, et financier des projets
- D'avoir des liens privilégiés avec la fondation
- De participer aux instances de la fondation
- De recevoir une lettre d'information mensuelle

Pour une commune de moins de 500 habitants, la cotisation annuelle est de 100 €.

Après discussion, le conseil donne son accord avec deux absentions.

5/ Dispositif argent de poche

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le dispositif argent de poche :

Depuis plusieurs années, la commune organise des missions *argent de poche* pour les jeunes de 15 à 17 ans qui effectuent diverses activités sur la commune (nettoyage, fleurissement, peinture...)

Les missions sont rétribuées 20 € par demi-journée avec une participation de la CAF.

Le CIAS de LTC met en œuvre le dispositif Argent de poche et propose une convention avec la commune pour faciliter la gestion administrative des missions.

La convention implique une adhésion à l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT pour un montant de 186 €

Après discussion, le conseil municipal ne valide pas la proposition de LTC et fixe à 15 € la somme versée par la commune pour une mission argent de poche. La gestion du dispositif reste communale.

6/ Informations diverses

- Proposition cabinet Gourvennec

Le cabinet d'avocats Gourvennec de Brest (conseil pour la commune) propose une convention d'assistance juridique et de conseil juridique hors contentieux.

Il s'agit d'assister la commune dans l'ensemble des dossiers relevant du droit public hors contentieux (organisation et fonctionnement de la collectivité, police administrative, contrats et marchés publics, urbanisme, gestion domaniale, maîtrise foncière, ressources humaines...)

L'assistance se réalise par entretiens téléphoniques, consultations juridiques écrites, réunions au cabinet ou à la mairie.

Le coût du contrat est de 400 € mensuel soit 4800 € pour l'année. Une deuxième proposition plus récente est de 300 €.

Compte tenu du coût, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adopter la convention proposée. Toutefois, le conseil municipal garde toute sa confiance dans le cabinet Gourvennec

- Don

Véronique Kermaal, peintre, a fait don d'un tableau en céramique qui sera installé au premier étage de la Mairie

- Cinéma de plage

Après discussion, le film retenu pour la séance annuelle de cinéma de plage prévue le dernier samedi de Juillet est « *Antoinette dans les Cévennes* »

Le courrier d'information de la tenue de cette séance aux cinémas du secteur sera adressé prochainement.

- Enquête santé environnement

Le CIAS de l'intercommunalité lance une grande enquête territoriale sur la perception que nous avons des implications de l'environnement (qualité de l'eau, de l'air, le bruit...) sur notre santé.

C'est une action qui s'inscrit dans le projet régional de santé avec l'Agence Régionale de Santé de Bretagne qui doit donner lieu à un diagnostic puis des préconisations pour lutter contre les effets néfastes de certaines conditions environnementales sur la santé.

Le questionnaire est accessible sur le site de la commune.

Sans autre point à l'ordre du jour la séance du conseil municipal est clos à 22 H 22.

Le prochain conseil municipal se réunira le 20 Avril 2023 à 20 h 30

